

ARRETE MUNICIPAL N°01/2015

SECOURS SUR PISTES

DECISION PORTANT NOMINATION DES MANDATAIRES PREPOSES A L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS RELATIFS AUX SECOURS

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AURIS EN OISANS,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 Juillet 2003 concernant la prise en compte de la loi démocratie de proximité sur les secours en montagne pour les activités de sports et de loisirs,

VU le courrier du 02.03.2004 émanant de Monsieur Le Directeur Général Adjoint chargé de la sécurité des pistes,

VU le courrier du 03.12.2004 émanant de Monsieur Le Président de Ski France,

VU la délibération du 17.12.2004 concernant la fixation des modalités de participation aux frais de secours,

VU la délibération du Conseil Municipal du 03 Octobre 2014 concernant l'homologation des tarifs de secours sur pistes – hiver 2014/2015

DECIDE DE NOMMER LE MANDATAIRE PREPOSE CI-DESSOUS A L'ENCAISSEMENT DES FONDS

- Melle **Fiona KEENAN**, domiciliée 20 rue des Fossés de Trion – 69005 Lyon
- Melle **Maele IMBERT**, domiciliée 31 Quai Docteur Girard - 38520 Bourg d'Oisans
- Mr **Damien ARTHAUD**, domicilié à la Paute - 38520 Bourg d'Oisans
- Mr **Julien ROBERT**, domicilié 4 Rue des Carillons- 74940 Annecy Le Vieux
- Mr **Mickael BATAILLARD**, domicilié Béal de la Fontaine - 38520 Bourg d'Oisans
- Mr **Jean-Michel LAVANT**, domicilié 1 Quai Berlioux - 38520 Bourg d'Oisans
- Mr **Gérard VIEUX ROCHAZ**, domicilié Les Certs - 38142 Auris en Oisans
- Mr **Hervé RICHE**, domicilié Les Soldanelles - 38142 Auris en Oisans

Fait à AURIS EN OISANS le 07 Janvier 2015

LE MAIRE

Yves Moiroux